

## TRANSFORMATION EURL EN SARL

### POUR LA SOCIETE

- Un exemplaire du procès verbal certifié conforme par le représentant légal.
- Un exemplaire des statuts mis à jour et certifié conforme par le(s) représentant(s) légal(aux).

### AUTRES PIECES

- Un pouvoir.

**PAIEMENT A L'ORDRE DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** (chèque bancaire ou mandat uniquement) : 76.01 Euros

**Nous contacter :**

Centre de Formalités des Entreprises - (CFE)  
2, cours Monseigneur Roméro - CS 50135  
91004 ÉVRY Cedex  
Tél : 01 60 79 91 91 Fax : 01 60 79 91 64  
Courriel : [scfe-991@essonne.cci.fr](mailto:scfe-991@essonne.cci.fr)